

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 15 avril 2026

Sous la présidence de Muriel BECK, maire

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Membres présents : ANDRÉ Christophe, BECK Muriel, BEUTELSTETTER Lucie, BROCARD Véronique, DEPRESLES Arnaud, EHRMANN François, GEORG Emmanuel, GRETENER Martine, JULLY Pierre-Antoine, JUNG Anna, MARTIN Dominique, SCHNEIDER Yves, SCHWEITZER Éric, UEBEL Bénédicte, WEIBLE Jérémy

Assistait également : Mme Esther JOSEPH, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP

Secrétaire de séance : GRETENER Martine

Madame la maire déclare la séance ouverte à 18H30

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 27 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame la maire rappelle que la présente séance est essentiellement consacrée à l'approbation du compte financier 2025, à l'affectation du résultat ainsi qu'au vote du budget primitif 2026. Mme Esther Joseph se présente et donne des explications budgétaires et répond aux questions des conseillers municipaux.

3) Compte Financier Unique 2025

Madame la maire donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique.

Section de fonctionnement	
Recettes	799 456,48
Dépenses	599 977,17
Résultat de l'exercice	199 479,31
Report antérieur	528 144,75
Résultat cumulé de clôture	727 624,06

Section d'investissement	
Recettes	86 624,13
Dépenses	502 578,73
Solde d'exécution de l'exercice	-415 954,60
RAR	+23 300,00
Report antérieur	+22 982,20
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	-369 672,40
Solde cumulé pour l'exercice	-216 475,29
Solde cumulé de clôture	357 951,66

Madame la Maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le fait que la présidence de séance soit assurée par Mr DEPRESLES Arnaud,
1^{er} adjoint au maire.

Constate la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec
ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique,

Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025.

4) Affectation du résultat d'exploitation 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation
du résultat de fonctionnement 2025. Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RESULTAT N-2 2024	RESULTAT DE N-1 2025	RESULTAT CLOTURE N-1 2025	RESTES A REALISER N-1	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT
INVEST	22 982,20 €	- 415 954,60€	-392 972,40 €	76 500,00 €	+23 300 €	- 369 672,40 €
				99 800,00 €		
FONCT	528,144,75€	199 479,31€	727 624,06 €			727 624,06 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la
délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le
besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	727 624,06 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	369 672,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	357 951,66 €
Total affecté au compte 1068	369 672,40 €

5) Fixation des taux des taxes locales 2026

Madame la maire propose de ne pas augmenter les taux de la commune, tout en précisant que cela ne signifie pas que le montant des taxes demeurera inchangé. En effet, les taux de base progresseront selon l'indice Insee de + 0,8%. Les bases prévisionnelles sont fournies en mars mais sont susceptibles d'évoluer.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide du maintien sans changement des taux des taxes locales 2026 soit à :

- TFPB : 26,94 %
- TFPNB : 49,25 %
- THRS : 16,15 %

6) Budget primitif 2026

Mme JOSEPH indique que le budget est un acte de prévision et d'autorisation. Les crédits sont limitatifs, les recettes sont évolutives. Elle rappelle par ailleurs le principe fondamental de séparation qui distingue l'ordonnateur (le/la maire) qui décide et engage les opérations financières, du comptable public, seul responsable de la manipulation des fonds et du contrôle de leur régularité, afin de garantir la transparence et la probité dans la gestion des finances locales. Enfin, elle précise les principes d'annualité, à savoir que le budget doit être voté chaque année pour un an, et d'équilibre des recettes et des dépenses.

Après la présentation des chiffres, le budget primitif 2026 est approuvé à l'unanimité comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 1 101 335,93 €	Dépenses : 1 530 640,99 €
Recettes : 1 101 335,93 €	Recettes : 1 530 640,99 €

7) Fongibilité des crédits

M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 15 décembre 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après délibérations, autorise le maire à

- Pour l'exercice 2026, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

8) Subventions versées en 2026

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2026 :

RESTO DU COEUR	150 €
UNION STE CECILE (chorale)	305 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €
ABRAPA (Portage repas)	100 €
CARITAS KOCHERSBERG	200 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200 €
ASSOCIATION MEMORIAL ALSACE/MOSELLE	60€
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS	100 €

ASSOCIATION WIWACES	460€
COOPERATIVE SCOLAIRE (Séance piscine)	1000€
COOPERATIVE SCOLAIRE (Rentrée)	382€
COOPERATIVE SCOLAIRE (Animations + Evènements)	3 800€

9) Point sur l'état de la salle communale

Anna JUNG, adjointe à la maire en charge de la gestion des salles communales, annonce que des travaux importants sont à prévoir dans les 2 ou 3 prochaines années faute de quoi la commission de sécurité en charge des contrôles dans les établissements recevant du public risque d'émettre un avis négatif.

Une communication devra être faite pour indiquer que la salle est à nouveau disponible pour la location, les travaux du périscolaire était à présent achevés.

10) Divers (désignation du délégué du SDEA)

À l'unanimité, Arnaud DEPRESLES, adjoint à la maire en charge du domaine de l'urbanisme, de la voirie, de l'environnement et des services techniques, est désigné en qualité de délégué du SDEA.

Christophe ANDRÉ fait lecture d'une déclaration des élus de la liste d'opposition.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H10.

La secrétaire,
Martine GRETENER



La Maire,
Muriel BECK

